



PROVINCE SUD :

- **La sécurité des enseignants et des élèves aux abords et à l'intérieur des écoles :**

La priorité reste l'aspect sécuritaire pour les agents provinciaux et les élèves.

La sécurité est de la compétence des communes et de l'État. Les communes n'envisagent pas d'avoir des forces de l'ordre stationnées devant chaque école mais des rondes seront mises en place.

La DERES demande que les écoles qui réouvrent soient fermées à clé lors des heures de cours pour éviter les intrusions. En cas d'incidents de tout genre, il est demandé d'appeler en premier lieu les forces de l'ordre, puis de prévenir la DERES. Le service informatique travaille sur la possibilité d'envoyer une alerte par le TBI d'une classe à toute l'école en cas d'incident.

Nous avons demandé la mise en place d'un numéro d'urgence pour traiter les incidents et que les directions d'école puissent avoir un interlocuteur de l'employeur rapidement.

- **Les dispositifs de soutien psychologique mis en place pour accompagner les enseignants et les élèves :**

Les dispositifs pour les enseignants sont ceux qui sont aussi disponibles pour tous les agents de la province Sud. Chaque direction d'école a reçu une fiche contenant une liste de ressources humaines disponibles (psychologues agréés PS, numéros verts, DPASS ...). Des partenaires et des associations ont contacté la DERES pour aider. Celle-ci est en train d'élaborer un recueil de ces différents partenaires et la manière dont ils pourront aider les équipes soit par des formations, soit sur le terrain. Les équipes de la DENC et des IEP sont aussi pleinement mobilisables pour la reprise.

- **Actions pour promouvoir un climat de confiance et de dialogue au sein de l'école et avec les parents :**

Des réunions d'équipe ont eu lieu afin de libérer la parole au sein des équipes avec la présence du psychologue scolaire de l'école. La DERES prévoit un rappel de la charte de l'école de la province Sud. Un vademécum élaboré par la DENC a été envoyé et sera complété par une FAQ.

- **Les écoles dégradées ou brûlées :**

Les écoles Mainguet et Degreslan sont partiellement dégradées sur Dumbéa. L'école de Boulari a légèrement été saccagée sur le Mont-Dore. Sur Nouméa, les écoles des Pervenches et des Orchidées sont totalement détruites par le feu ainsi que Lods. L'école Talon est très saccagée.

- **Les réouvertures d'écoles lundi 17 juin 2024 :**

La DERES s'est déplacée où elle le pouvait pour constater l'état des écoles. Les directions d'école ont transmis un état des lieux des équipes enseignantes et de l'école à la DERES.

Suite à cela, en collaboration avec les communes et l'État, la DERES finalise, ce jeudi 13 juin après-midi, la liste des écoles qui pourront rouvrir et accueillir des élèves dès lundi 17 juin 2024. Cette reprise pourra se

faire en mode normal ou dégradé. Ces informations seront confirmées aux directions d'école en fin d'après-midi afin que les équipes pédagogiques puissent prendre leurs dispositions. Les parents seront prévenus par les directions d'école.

Plusieurs critères sont pris en compte pour établir cette liste :

- Les écoles détruites et très saccagées ne pouvant pas rouvrir et devant être relocalisées ;
- Les écoles dans des zones non sécurisées ;
- Les écoles dont les accès restent difficiles ou aléatoires ;
- Le rétablissement du transport scolaire et de la cantine ou pas.

Les écoles qui réouvriront lundi 17 juin accueilleront des élèves mais une organisation en mode dégradé pourrait être mise en place après aval de la DERES.

Pour les enseignants ayant des enfants en âge de scolarisation au primaire et dont les écoles d'accueil resteront fermées, une demande auprès de la DERES peut être faite pour que leur enfant soit accueilli sur leur lieu de travail. La décision sera prise au cas par cas.

Les communes de Nouméa et Grand Nouméa ne proposeront qu'**un service de garderie** le matin et pas l'après-midi.

Païta n'assurera pas de service de **cantine** lundi 17 et mardi 18 juin.

Le transport scolaire ne pourra pas être assuré sur certaines communes de l'intérieur de la PS comme La Foa.

La DERES appelle l'ensemble des écoles ayant **du mobilier ou du matériel scolaire** à se manifester afin de pouvoir équiper les classes relocalisées.

- **Moyens humains :**

En fonction du lieu d'habitation des enseignants et des retours des directions d'écoles, la DERES recense les problématiques de trajet sur certaines écoles afin de pouvoir effectuer des permutations, des accueils sur d'autres écoles ou des remplacements d'enseignants.

Par exemple, un enseignant habitant sur le Mont-Dore sud et ne pouvant pas se rendre dans son école d'affectation sur Nouméa dû à des barrages avérés par exemple à St Louis.

- **Droit de retrait :**

Voir la fiche « Le droit de retrait dans le secteur public » de la DRHFPNC en pièce jointe.

La DERES précise que ce droit de retrait sera soumis à leur arbitrage au cas par cas en fonction du lieu d'habitation et de la vérification du danger grave et imminent. Dans cette situation, l'enseignant prévient rapidement sa direction d'école qui informera la DERES.

- **Continuité pédagogique :**

La continuité pédagogique devra être assurée pour les élèves des écoles qui ne réouvrent pas le 17 juin.

La DERES peut mettre à disposition un lieu commun de travail pour les équipes désirant se réunir.

Certains projet et formations sont contraints d'être annulés pour cette période tels que la semaine des parents et la semaine de l'innovation.

PROVINCE NORD :

- **Les réouvertures d'écoles lundi 17 juin 2024 :**

Après un état des lieux de chaque commune avec ses directeurs d'écoles, la province Nord se rend compte de la situation difficile de ces agents. Elle met au centre de ses préoccupations la sécurité et le bien-être de ses enseignants.

Elle va proposer à l'exécutif un scénario de rentrée qui sera validé avant cette fin de semaine. Les scénarios possibles incluent une rentrée au 17 juin pour les directeurs et enseignants uniquement afin d'établir un espace et un temps de parole et une appropriation des outils d'accompagnement (vadémécums, FAQ ...). Les élèves commenceront à être accueillis en fin de semaine selon la situation de chaque commune.

La DEFIJ va finaliser la liste des écoles pouvant ouvrir dès la semaine prochaine et communiquera les informations aux directions d'écoles.

Plusieurs critères sont pris en compte pour établir cette liste :

- La sécurité des trajets et aux abords de l'école ;
- Le rapatriement des enseignants ;
- L'approvisionnement en carburant, gaz et denrées alimentaires ;
- L'état psychologique des agents.

- **Accompagnement des personnels :**

La cellule « Bien-être », les éducateurs spécialisés, les agents formés à la prévention des risques psychosociaux de la province sont mobilisés afin de proposer des outils d'accueil du personnel enseignant. Elle sera aussi disponible pour des mesures d'accompagnement plus tard hors temps de crise. La Province Nord met à disposition de ses agents un numéro gratuit d'informations : 050 014.

- **Droit de retrait :**

Voir la fiche « Le droit de retrait dans le secteur public » de la DRHFPNC en pièce jointe.

La DEFIJ précise que ce droit de retrait sera soumis à leur arbitrage au cas par cas en fonction de leur lieu d'habitation et de la véracité du danger grave et imminent. Dans cette situation, l'enseignant prévient rapidement sa direction d'école qui informera la DEFIJ.

Continuité pédagogique :

En fonction de la liste établie par la DEFIJ, la continuité pédagogique devra être assurée.



**Cédrik SANGARNE, Sergino MALTOCK et
Larissa THONON**
SECTEUR ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



☎ Larissa : (687) 70 03 52 / Cédrik : (687) 82 74 30
Sergino : (687) 82 36 81
✉ enseignement-primaire@utcfecgc.nc
📍 Complexe Commercial LA BELLE VIE 224, rue Jacques
Iekawe PK6 - BP 30 536 - 98895 NOUMEA CEDEX
(687) 41 03 00 - FAX (687) 41 03 10
🌐 Ut Cfe-Cgc Nouvelle-Calédonie 🌐 <https://utcfecgc.nc>